Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI
ISAM / Mbujimayi (Public)
Le Directeur Général
(isamombm@gmail.com, +243827294334)

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°..28/65../ESU/ISAM-MBM/DG/PNTK/2023 DU 28 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES ASSISTANTS ET DES CHARGES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN REMPLACEMENT DES DESERTEURS

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi,

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement national en République démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n°015/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République démocratique du Congo ;

Vu l'arrêté ministériel n°025/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 31 mars 2017 portant ouverture d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire public dénommé : Institut Supérieur des arts et Métiers de Mbujimayi, ISAM de Mbujimayi en sigle ;

Vu l'Arrêté ministériel n°108/MINESU/CAB.MIN/SMM/BLB/LMM/2017 du 14/08/2017, portant nomination des membres du Comité de gestion de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Vu l'Instruction académique N°023/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2023 du 06 Janvier 2023 portant directives relatives à l'année académique 2022-2023 ;

Vu le Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Etablissement du 16 février 2023

Vu la décision du Directeur Général n°001/2023 du 18 février 2023, portant révocation des agents déserteurs ;

Vu les résolutions des réunions du Comité de gestion du 22 décembre 2022 et du 24 février 2023, relatives à l'engagement de quelques membres du personnel scientifiques ;

Considérant la nécessité de recruter quelques assistants et des chargés de pratique professionnelle en remplacement numérique des agents déserteurs ;

Sur proposition du Secrétaire Général Académique ;

Le Comité de gestion entendu ;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

DÉCIDE :

Article 1. Sont nommés :

a) Assistants de premier mandat :

N°	NOM, POSTNOM ET PRENOM	SEXE	MATRICULE
1.	ILUNGA BEYA Christian	M	NU.
2.	KALALA KALUMBWA Bauduin	M	NU.
3.	KAPEMBA KANGUEJI Léa	F	NU.
4.	MADILU NTUMBA Rachel	F	NU.
5.	MANDOMBELA KIKUNI KYA KIKUNI	M	NU.
6.	MUAMBA MUAMBA	M	NU.
6.	MUJINGA KASHAMA Philomène	F	NU.
7.	TSHIMPAKA KAYEMBE	M	N.U.

b) Chargés de pratique professionnelle de premier mandat :

N°	NOM, POSTNOM ET PRENOM	SEXE	MATRICULE
1.	BATALA MUNSI ASSA Galéa	F	NU.
2.	KABEDI BIAYA Nadine	F	NU.
3.	KAJ ZAAK Blandine	F	NU.
4.	MBUYI MUCITA Marie Bernard	F	NU.
5.	MILEMBU KABEYA Nelofa	F	NU.
6	MULUNDA KAPINGA Javana	F	NU.
7.	KITOKO KAPAFULE	F	7989659A
8.	MUSAWU ILUNGA Claudine	F	NU.
9.	TSHIBOLA TULA Naomie	F	NU.
10.	TSHIBUABUA KATENDA Shékinah	F	NU.

Article 2. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente.

Article 3. Le Secrétaire Général Académique et le Secrétaire Général Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à dater de ce jour.

Fait à Mbujimayi, le 28/02/2023

Le Directeur Général,



Peter NGALA NDUMBA KABASHADI, PhD.
Professeur Associé